

Agent de service hôtelier/hospitalier (ASH) en structures médico-sociales

L'agent de service hôtelier (ASH) joue un rôle clé dans le bien-être et le confort des personnes auprès desquelles il intervient. Il est chargé de l'entretien et de l'hygiène des locaux et participe aux tâches permettant d'assurer leur confort. Au cours de sa journée, l'agent de service hôtelier a de multiples occasions de rencontrer les résidents : lors de l'entretien de la chambre, pendant la distribution des repas... Il peut également se retrouver en contact avec la famille ou les proches et être amené à recueillir des informations qui peuvent être utiles au personnel soignant.

Le métier d'agent de service hôtelier/hospitalier c'est :

- Assurer l'hygiène des locaux au quotidien
- Assurer l'hygiène du linge
- Assurer le service de restauration
- Participer à la lutte contre les infections nosocomiales
- Procéder au tri et à l'évacuation des déchets
- Vérifier le contenu du chariot de ménage et procéder à la préparation des solutions de nettoyage

Où exercer le métier

ASH est un métier qui ouvre la voie vers des milieux professionnels variés :

- En établissement d'hébergement pour personnes âgées ([EPHAD](#)) et [MAPHA](#)
- En établissement d'hébergement pour personnes handicapées en [maison d'accueil spécialisé ou en foyer d'accueil médicalisé ou de vie](#)

L'ASH peut être amené à travailler en horaires décalés, les week-ends, les jours fériés, de jour ou de nuit.

Quels sont les employeurs ?

- La fonction publique (territoriale ou hospitalière)
- Les établissements privés associatifs
- Les établissements privés commerciaux

Les qualités pour devenir agent de service hôtelier/hospitalier :

Pour exercer le métier d'ASH, des compétences techniques sont nécessaires, comme la maîtrise et le respect des règles d'hygiène et de propreté (bionettoyage).

Le sens du contact, la polyvalence, l'autonomie, l'adaptabilité, la bonne résistance physique et psychologique et la capacité de travail en équipe, sont également attendues pour ce métier.

Diplôme et formation

Le métier d'agent de service hospitalier est accessible sans formation. Cependant, un CAP, un BEP, un Bac pro ou une formation spécifique sont souvent appréciés par les employeurs.

CAP :

- CAP agent de propreté et d'hygiène

Bac Pro :

- Bac pro services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- Bac pro accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)

Formation :

- Titre professionnel d'agent de service médico-social
- Titre professionnel d'agent de propreté et d'hygiène

Retrouvez les centres de formation [ICI](#)